L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

JEUDI, 28 JUIN 1883.

Wheeler & Wilson Silent No 8.

La machine le meilleur marché à acheter

PARCE QUE C'EST

La plus facile à comprendre, La plus facile à diriger, Celle qui fonctionne le mieux, La plus durable,

—AUSSI—

Elle fait le travail le plus perfectionné.

A vendre Comptant ou à des conditions faciles.

WHEELER & WILSON M'F'G Co

103 rue du Canal,

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Demandes des listes de prix.

11 mai—3mDMaJ

A tous ceux que cela CONCERNE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,

District supérieur de la Paroisse d'Orléans.

No 24 rue Union.

NLLE-ORLEANS, juin 1883.

Attendu que le Tableau des Taxes d'Etat pour l'année 1883 a été enregistré au bureau de l'annotateur des hypothèques pour la paroisse d'Orléans, et qu'une copie m'en a été remise;

Moi, JAMES D. HOUSTON, Collecteur de Taxes d'Etat pour le District Supérieur de la Paroisse d'Orléans, agissant conformément aux dispositions de la section 25 de la loi No 77, 1880, donne par les présentes avis que les taxes assessées dans l'année 1883 sont indiquées dans le Tableau de Taxes enregistré dans mon bureau et au Bureau des Hypothèques de cette paroisse, qu'elles sont dues en ce moment, et qu'à partir du 31 décembre 1883, les contribuables qui ne les auront pas acquittées, deviendront délinquants, et devront payer l'intérêt suivant: Sur toutes propriétés foncières, un pour cent par mois, et sur tous biens meubles, trois pour cent par mois, (sections 40 et 52, loi No 96, 1882), à partir du 1er janvier 1884, jusqu'à ce que les dites propriétés soient vendues conformément à l'article 210 de la Constitution.

La publication de cet avis, une fois par semaine, pendant trois semaines, et l'affichage du même avis à la porte de la salle où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, constitue, de par la loi, un avertissement plein et complet à chaque contribuable et à toute autre partie intéressée.

Les contribuables sont conséquemment invités à s'acquitter immédiatement, afin d'éviter l'intérêt et les frais. Ils sont priés, pour faciliter le règlement, d'apporter leurs reçus de taxes de 1882.

JAS. D. HOUSTON.

Collecteur de Taxes du District supérieur.

22juin—1f par sem 3 sem

A tous ceux que cela CONCERNE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,

District inférieur de la Paroisse d'Orléans,

Nos 112 et 114 rue Royale.

NLLE-ORLEANS, 21 juin 1883.

Attendu que le Tableau des Taxes d'Etat pour l'année 1883 a été enregistré au bureau de l'Annotateur des Hypothèques pour la paroisse d'Orléans, et qu'une copie m'en a été remise;

Moi, P. L. BOUNY, Collecteur de Taxes d'Etat pour le District Inférieur de la Paroisse d'Orléans, agissant conformément aux dispositions de la section 25 de la loi No 77, 1880, donne par les présentes avis que les taxes assessées dans l'année 1883 sont indiquées dans le Tableau de Taxes enregistré dans mon bureau et au Bureau des Hypothèques de cette paroisse, qu'elles sont dues en ce moment, et qu'à partir du 31 décembre 1883, les contribuables qui ne les auront pas acquittées, deviendront délinquants, et devront payer l'intérêt suivant: Sur toutes propriétés foncières, un pour cent par mois, et sur tous biens meubles, trois pour cent par mois, (sections 40 et 52, loi No 96, 1882), à partir du 1er janvier 1884, jusqu'à ce que les dites propriétés soient vendues conformément à l'article 210 de la Constitution.

La publication de cet avis, une fois par semaine, pendant trois semaines, et l'affichage du même avis à la porte de la salle où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, constitue, de par la loi, un avertissement plein et complet à chaque contribuable et à toute autre partie intéressée.

Les contribuables sont conséquemment invités à s'acquitter immédiatement, afin d'éviter l'intérêt et les frais. Ils sont priés, pour faciliter le règlement, d'apporter leurs reçus de taxes de 1882.

P. L. BOUNY.

Collecteur de Taxes du District Inférieur.

22juin—29 6 juil

ELKIN & CIE.,

100....RUE DU CANAL....100

Offrent leur vaste fonds de

Tapis de Velours et de Bruxelles, dits "Body Brussels" et "Tapestry Brussels" et des

TAPIS

Trois plis "Ingrain"

A des prix très réduits.

La maison reçoit maintenant de fraîches importations de

NATTES DE CHINE, de diverses qualités.

NATTES DE CHINE, sans couture.

TOILES CIRÉES.

STORES DE FENÊTRES.

RIDEAUX DE DENTELLE, Etc.

21avril—dim,mar,jeu

LE KA-KAVA

Guérit la syphilis et toutes les maladies rebelles de la peau.

Pas de guérison. Pas de paiement.

Préparé à la Pharmacie de Angell, 153 et 155 rue Julia. En vente par tous les droguistes, prix du paquet: $2 50.

25 mai—1an—DMaJ

MaraisStreetSteam Brewery

H. F. STURCKEN,

80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS, Entre Conti et St-Louis.

1er fév—92.1 an.DMJ

GASTRINE

(Forme liquide)

GUERIT LA DYSPEPSIE.

SOULAGE IMMEDIATEMENT

LES NAUSEES,

L'ETOURDISSEMENT,

LES GAZ,

LES AIGREURS,

LA CONSTIPATION,

LES PALPITATIONS DU CŒUR,

LES RAPPORTS ACIDES de L'ESTOMAC,

LE MAUVAIS GOUT A LA BOUCHE,

LE MANQUE D'APPETIT,

L'ECHAUFFEMENT,

LES OPPRESSIONS,

LE MALAISE GENERAL,

Et tous les autres symptômes pénibles qui résultent d'une digestion interrompue.

GASTRINE

DONNE DU TON A L'ESTOMAC, EN RETABLIT LES FONCTIONS, FACILITE LA DIGESTION COMPLETE,

Remède précieux pour les dames,

Et pour tous ceux qui mènent une vie sédentaire

A vendre en lots par E. J. HART & CO, et par tous les droguistes dans les principales villes.

Au détail, un dollar la bouteille,

Par tous les Pharmaciens.

Dépôt de fabrique, 30 rue Murray, New-York

—MaJ8

Portable Electric Lighter

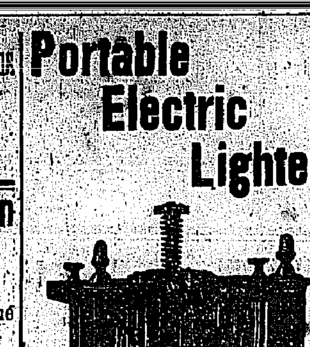

PRIX $5.00.

Appareil scientifique et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, des fabriques, des mines, etc. L'appareil est complet, le courant électrique étant produit par une action chimique. Il peut servir d'après nos procédés, moyennant une dépense additionnelle, pour donner l'alarme quand les voleurs pénètrent quelque part avec effraction, ou comme batterie médicale, comme sonnette d'appel ou pour allumer automatiquement le gaz au moyen de l'électricité. Quand il sonne l'alarme, le voleur est immédiatement environné de lumière et signalé par la sonnerie. On a besoin d'agents de confiance pour tous les Etats-Unis. Envoyez un timbre pour la circulaire. PORTABLE ELECTRIC LIGHT CO, 22 Water Street, Boston. Incorporée en vertu des lois du Massachusetts en décembre 1882.

"Un "Portable Electric Lighter" pour $5 se vend nécessairement de toutes parts par la "Portable Electric Light Co., 22 Water Street, Boston. C'est un appareil sûr et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, etc."—*Scientific American, New York, 16 décembre 1882.*

22 avril—3 m. mar, J. D.

L'UNION FRANÇAISE.

Bulletin du Bureau de Placement.

Travailleurs inscrits:

Cultivateurs, Vignerons, Jardiniers, Journaliers, Teinturiers, récemment arrivés de France.

S'adresser, verbalement ou par lettre, au siège de la Société, rue des Remparts, près Dumaine, de 9 heures du matin à 3 P. M.

Nota-Bene—Les travailleurs annoncés comprennent ceux qui sont déjà parmi nous et ceux qui nous sont signalés par la Société Française de Bienfaisance de New-York.

Tous nos renseignements sont fournis gratis.

9fév—1an MaJD

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat,

Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand a lieu si nécessaire. 27 oct—

Dr. J. B. Perez,

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVEE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérison garantie. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéris promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Rampart.

29 mars—89—1 an

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 11 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent

En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Abadie, Cécile Barbé	Gérard, F
Abadie, Jean Marie François	Godin, C
Bisotto, Vincent	Lafosse, L
Bourru, De Vve	Lamade, les époux
Bruyère, Joseph	Lamazou, J G
Brunet, François	Lanchemagne, F
Canbert, François	Lataple, D
Clavería, J M L	Laurézi, D
Cornich, Louis M	Le Maréchal, C
Citerelin, Michel	Maury, F
Dufest, J J M V	Morin, C G
Deconte, Jean	Massère, De née Capelle
Dalas, Vve	Pallet, Vve Marie
Desquette, François	Regnaudou, Albert
Despax, J M	Renault, A F
Dberbécourt, Aug	Riffaud, Marie
Dumas, Ed	Robert, Louis
Dumas, P	Rouzeaud, H J
Foutan, B	Sahuque, De née Noilhau
Gardères, Vve	Sisos, M F
Garry, P	Thévenin, Vve
Garlepied, E	Tulague, Louis Baptiste
Génard, J D	Vergnole, S
	Verrot, les époux.

Le Gérant du Consulat de France,

FRANCIS NAVONE.

La Nlle-Orléans, le 1er juin 1883.

Proclamation de la Quarantaine lancée par Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE

ATTENDU que le 8me jour du mois de mars 1883, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a prié le Gouverneur de l'Etat de lancer sa proclamation annuelle de la quarantaine et a bien voulu aviser aux prescriptions de cette quarantaine;

DONC, conformément à la loi et sur la recommandation du dit Bureau de Santé, je lance ici ma proclamation établissant à partir du 1er jour du mois de mai 1883, la quarantaine dont voici les prescriptions:

Tous les navires ainsi que leurs équipages, leurs passagers et leurs cargaisons arrivant aux différentes stations de quarantaine de l'Etat, des ports mexicains, Matamoros, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et Minatitlan; des ports de l'île de Cuba, de Haïti ou Saint-Domingue, de Porto-Rico et de la Jamaïque; des ports brésiliens; Rio de Janeiro, Bahia et Pernambuco, seront détenus dix jours pleins; et les navires et les cargaisons subiront un nettoyage et une désinfection.

Tous les navires arrivant des Indes occidentales, des ports aux environs de l'isthme de Panama et des côtes de l'Amérique méridionale jusqu'au sud du Brésil seront soumis à telles inspections, désinfection et détention que déterminera le Bureau de Santé; dans les ports précités sont compris spécialement ceux des îles Barbades, de St-Thomas, de la Martinique, de la Guadeloupe, de Trinidad, de Colon, Carthagène, Savanilla Barranquilla, La Guayra, Georgetown, Cayenne, et Paramaribo.

Les officiers aux différentes stations de quarantaine sont chargés de mettre rigoureusement en vigueur les prescriptions de cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis d'intenter des poursuites judiciaires contre tout violateur de cette proclamation ou des lois de l'Etat relatives à la quarantaine.

Fait sous ma signature et avec le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 14me jour du mois d'avril 1883.

Signé: S. D. McENERY.

(Sceau.)

Par le Gouverneur:

OSCAR ARROYO,

Sous-Secrétaire d'Etat.

C. F. SCHUMACHER,

FABRICANT DE CHAUSSURES,

311......Rue Decatur......311

Entre Hôpital et Quartier.

Spécialité de chaussures confectionnées d'avance, à bas prix.

Bottes et souliers, cousus ou à vis, confectionnés d'avance ou faits sur ordre.

27mai—1m—dim,mer,ven

Alph. WALZ,

FABRICANT DU CELEBRE

MALAKOFF BITTER,

24 et 26 rue Conti, Nouvelle-Orléans

Succursale à Paris.

14 avril—an—Dim, Mer, Vend

COKE. COKE.

Villeré & Hébrard

Encoignure Commune et Carondelet,

MARCHANDS en gros et en détail de charbon Pittsburg, Anthracite et Cannel, ont l'honneur d'annoncer aux familles, restaurants et autres établissements se servant de COKE, qu'ils en ont constamment en mains un stock considérable qui leur permet de livrer dans le plus bref délai les ordres qu'on voudra bien leur confier.

24 mai—1mDMerVf

BODLEY BROTHERS

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à bœufs, de pompiers, wagons à coton, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, branches, colliers de chevaux, matériaux pour voitures, brides pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et tous les ferments extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va. Nous avons des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.

Dépôt 61 rue Carondelet

L.S.L.

CETTE LOTERIE est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $5.

CLASSE G.

DE LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

—SE FERA—

A

LA NOUVELLE-ORLEANS,

Mardi, 10 Juillet 1883

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE,

—ET DU—

Gén Jubal A. Early,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75.000

1967 LOTS!

LE TOUT S'ELEVANT A

$265,500!

Le tirage commencera positivement à 11 h. du matin

Voyez le Plan.

100,000 billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	....$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	....25,000,....	25,000
1 Lot de	....10,000,....	10,000
2 Lots de	....6,000,....	12,000
5 Lots de	....2,000,....	10,000
10 Lots de	....1,000,....	10,000
20 Lots de	....500,....	10,000
100 Lots de	....200,....	20,000
300 Lots de	....100,....	30,000
500 Lots de	....50,....	25,000
1,000 Lots de	....25,....	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT

Nous certifions que nous surveillons les arrangements pour tous les tirages mensuels et semi-annuels de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, et en personne dirigé et contrôlé les Tirages eux-mêmes, et que ceux-ci sont conduits avec honnêteté, loyauté et de bonne foi envers toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir de ce certificat, avec les ac-similes de nos signatures y apposées, dans ses avis.

G. T. Beauregard

J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, New York Exchange ou billet sur la Nouvelle-Orléans.

Enregistrez vos lettres contenant de l'argent ou expédiez par l'Express.

Remarquez que

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS EN PLEIN SUR PRÉSENTATION.

Toutes lettres sans réponse signifient un refus. Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au Bureau de la Compagnie seulement, à la Nlle-Orléans. Pour informations écrivez à

M. A. DAUPHIN,

Nlle-Orléans, Lne.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances Hibernia de la Nouvelle-Orléans,

BUREAU, 37 RUE DU CAMP.

Douzième Etat de Situation Annuel pour l'Année finissant le 30 Avril 1883.

Primes sur les incendies	$80,826 16	
Primes sur les rivières	33,445 86	
Primes sur les mers	47,672 67	
	$161,944 69	
Non terminés le 30 avril 1882	28,917 51	
		$190,862 20
Moins, primes non-échues, le 30 avril 1883		25,000 00
Primes gagnées de l'année		$165,862 20
Reçu pour intérêt, loyer, etc		19,898 72
Gains totaux de l'année		$185,700 92
A déduire—		
Pertes sur les incendies	$22,451 50	
Pertes sur les rivières	7,779 70	
Pertes sur les mers	31,101 92	
	$62,343 12	
Réassurances, primes remboursées et escompte	37,750 19	
Taxes, Bureau des Réassureurs, etc	17,991 27	
Dépenses générales, salaires, fournitures de bureau, etc	19,489 85	
		137,574 43
Profits nets		$48,186 49
La compagnie possède l'actif suivant:		
Comptant en caisse		33,470 98
Prêts garantis par hypothèques ou nantissements		108,097 45
Billets à recevoir		13,646 79
Immeubles		117,165 99
Primes en voie de perception		27,986 15
Actions, Bons, etc		95,714 20
Meubles et installations de bureau		5,133 45
		$401,815 01

L'exposé qui précède est une copie exacte des livres de la compagnie.

JOHN HENDERSON, Président.

THOS F. BRAGG, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 9 juin 1883.

Signé sous serment devant moi à la Nouvelle-Orléans, Lne, ce 9me jour de juin 1883.

WM. J. CASTELL, Notaire.

A une élection tenue le LUNDI, 7 mai 1883, les messieurs dont les noms suivent ont été désignés aux fonctions de Directeurs:

John Henderson,	Jno H. Hanna,
Thos. Smith,	F. J. Gasquet,
W. J. Castell,	M. E. Garvey,
Jno T. Gibbons,	Geo. McCloskey,
Wm Hart,	Amédée Couturié,
E. Gauche,	Richard Herrick,
	Edw. Irwin.

Et, à une réunion des Directeurs, le 11 mai 1883, JOHN HENDERSON a été élu Président, THOMAS SMITH, Vice-Président, et THOMAS F. BRAGG, Secrétaire de la Compagnie.

Le Bureau d'Administration a déclaré un dividende de Cinq Pour Cent, faisant 10 pour cent d'intérêt sur le capital pour l'année, et Dix pour Cent de dividende sur les primes nettes payées par les actionnaires, en sus de l'escompte à eux déjà rendu, payable le 15 juin 1883.

THOS. F. BRAGG, Secrétaire.

21 juin—1 mois—DimMaJe

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Vingt-neuvième état annuel.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1883, les primes non-échues de l'année précédente y comprises:		
Risques du feu	$248,848 79	
Risques sur les mers	22,022 70	
Risques sur les rivières	22,912 63	
Total des primes		$293,784 12
Moins les primes non-échues		75,281 00
Primes nettes, échues le 31 mai 1883		$218,503 12
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$56,527 62	
Sur risques maritimes	13,201 25	
Sur risques de rivière	4,495 50	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	26,164 16	
Réassurances et primes remboursées	16,100 26	
		$116,488 79
Profit		$102,014 33
La Compagnie possède l'actif suivant:		
Immeubles		244,820 53
Actions de banques, chemins de fer et autres actions		61,333 78
Billets garantis par hypothèque et nantissement		149,330 00
Billets à recevoir		61,093 58
Primes en voie de collection		36,450 08
Actions du Vallette Dry Dock Co		11,362 50
Actions du New Orleans Water-works Co		19,600 00
Bons Consolidés de la Louisiane		15,426 25
Mandats sur la ville (City Time)		2,000 00
Jugement sur billets hypothécaires		4,335 00
Argent en caisse		82,579 62
		$688,334 49

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi ce 11me jour de juin 1883.

JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce 11me jour de juin 1883, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, un nouveau dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1883, payable le troisième LUNDI du mois de juillet prochain.

DIRECTEURS.

P. MASPERO,	JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO,	PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY,	D. A. CHAFFRAIX,
B. W. TAYLOR,	CHAS. LAFFITTE,
	JOS. A. SHAKESPEAR.

12juin—

Southern Insurance Company of New Orleans

(Compagnie d'Assurance du Sud de la Nlle-Orléans)

RUE DU CAMP, 31.

CAPITAL..................$300,000

Exposé de ses opérations des six (6) premiers mois et 10 jours finit du 20 novembre 1882 au 31 mai 1883.

Primes reçues—		
Sur des risques d'incendies	$62,159 53	
Sur des risques de mer	6,599 52	
Sur des risques de rivière	5,586 27	
Primes totales		$74,345 32
Pertes payées		
Sur des risques d'incendies	$3,070 31	
Sur des risques de mer	3,419 30	
Sur des risques de rivière	355 93	
	$6,845 60	
Escomptes et commissions	9,680 64	
Réassurances et primes remboursées	4,961 80	$21 494 04
Surplus		$52,851 28

ERNEST MILTENBERGER, président.

SCOTT McGEHEE, secrétaire.

Cette compagnie assure aux prix courants ou taux du tarif les plus réduits, alloue l'escompte comptant usuel, et en outre partage entre TOUS ses assurés, à la fin de chaque année fiscale,

50 pour cent

de ses profits, après en avoir déduit six (6) pour cent d'intérêt par an sur le fonds-capital.

La charte pourvoit aussi que 25 pour cent des profits soient mis de côté comme fonds de réserve, lequel fonds doit s'accumuler jusqu'à ce qu'il se soit élevé à $300,000, et ne peut jamais être touché et ne n'est pour le paiement des pertes après que tous autres fonds de la compagnie (le fonds-capital excepté) auront été épuisés.

Aucune autre compagnie n'offre ce tels avantages et n'est fondée sur des bases plus solides et plus conservatrices.

Les souscriptions à son fonds-capital sont complètes et entièrement intactes.

La grande libéralité de la compagnie à l'endroit de ses assurés la recommande au patronage public qu'elle sollicite respectueusement.

Pertes promptement et équitablement ajustées et payées. 14juin—1m

---

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)

67 et 69, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849! —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$600,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, émises contre des risques d'incendie.

W. B. LYMAN	Président.
CHAS. H. DOLSEN	Vice-Président.
CHAS. E. RICE	Secrétaire.

Directeurs

Samuel H. Kennedy,	Paul E. Mortimer,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
W. B. Conger,	S. Hernsheim,
George W. Bentell,	Edward Nalle,
Alf. Moulton,	J. J. Reiss,
Charles Newman,	Louis Prados,
V. Marinoni,	Harry L. Flash,
Lucien Deléry,	A. H. Sieward,
Charles H. Dolsen	Sigmund Katz,
Reuben G. Bush,	N. D. Wallace,
John Calder,	R. F. W. Bachman,
S. C. Conton,	Wm Garig,
W. A. Phelps,	John D. Fisher,
M. Gillis,	A. Rosenfeld,
Wm. R. Lyman.	C. K. David.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas

9ju182—1an'v&r

On peut toujours se procurer l'Abeille chez

H. Billard, libraire, coin Bienville et Chartres	
F. Fournier, ..	189 rue Royale,
G. Ellis ..	11 Decatur,
G. F. Wharton, ..	21 1/2 Carondelet,
Wm. Johnson, ..	308 Decatur,
F. Schumacher ..	59, Passage de Boule

ETATS-UNIS D'AMERIQUE,

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

CE VINGT-TROISIEME JOUR DU MOIS de Juin, en l'an de Notre Seigneur mil-huit cent quatre vingt-trois, et la cent-septième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique,

Pardevant moi, OMER VILLERE, Notaire Public, dans et pour la Paroisse d'Orléans, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci-après nommés et soussignés,

Ont personnellement comparu:

M. MICHEL MUSSON, Président, et M. ESPY W. H. WILLIAMS, Secrétaire, du **MINORS' MUTUAL LIFE INSURANCE AND TONTINE ASSOCIATION**, une corporation dûment organisée d'après les lois de cet Etat, selon acte d'incorporation passé pardevant moi, Notaire, le 10 Mars 1883, lesquels comparants, dans leurs susdites capacités officielles, ont chacun déclaré que, en vertu des dispositions contenues dans la Charte de la dite Association, et d'une résolution de son Conseil de Direction, adoptée à leur assemblée du 16 mai 1883, une assemblée générale des souscripteurs à la dite corporation fut convoquée à son bureau, Vieille Banque des Citoyens, coin Royale et Douane, dans le but de soumettre et de prendre en considération des additions et altérations au dit acte d'incorporation de la dite Association; Que la dite assemblée fut tenue conformément à la dite convocation et après les délais et notifications requis par la loi, au bureau de la dite Association, ce vingt-troisième jour du mois de Juin 1883, de midi à deux heures P. M., et qu'à la dite assemblée, tous les souscripteurs présents, ou représentés, ont unanimement voté pour les additions et altérations suivantes à l'acte d'incorporation de dit MINORS' MUTUAL LIFE INSURANCE AND TONTINE ASSOCIATION, et les ont adoptées ainsi qu'il suit:

ARTICLE II.

Section 8.—Il sera laissé à l'option des souscripteurs de faire ou de ne pas faire le dépôt de dix pour cent requis par la section 2 de cet article.

Section 9.—Tout souscripteur devra opter au moment de souscrire; mais celui qui se sera décidé à ne pas faire le dépôt de dix pour cent à ce moment, aura le droit de le faire à n'importe quelle époque subséquente, pendant le terme de la police, et alors aura droit, pour le bénéfice du mineur, aux intérêts, du jour du paiement au jour fixé dans la police, ou au jour du décès de l'assuré avant cette époque, quand le dépôt original sera remboursé conformément à la section 4 de cet article.

Dans quelque temps que le dépôt est fait, le taux des primes sera remis au taux spécifié dans le sommaire contenu dans la section 2 de cet article; sujet à tels changements que le Conseil de Direction pourrait faire à l'avenir, en vertu de la section 2 de l'article IV, dans les taux du dit sommaire.

Section 10.—Quand on ne fera pas le dépôt de dix pour cent, les primes sur le montant de la police seront aux taux suivants, par $1000, payables annuellement d'avance; sujets à tels changements que le Conseil de Direction pourrait faire à l'avenir, en vertu de la section 2 de l'article IV, dans les dits taux.

TABLE G.—Primes annuelles, payables d'avance, pour une police de $1000, sur laquelle le dépôt de dix pour cent n'est PAS fait—Primes NON remboursées en cas de décès avant la date fixée dans la police.

Age	Annuellement par $1000	Age	Annuellement par $1000
0 à 1	83,27	11 à 12	87,10
1 à 2	33,66	12 à 13	98,78
2 à 3	36,33	13 à 14	113,72
3 à 4	40,18	14 à 15	132,75
4 à 5	43,76	15 à 16	158,21
5 à 6	47,70	16 à 17	193,87
6 à 7	52,12	17 à 18	247,64
7 à 8	57,10	18 à 19	
8 à 9	62,91	19 à 20	
9 à 10	69,82	20 à 21	
10 à 11	77,59		

Des polices pour des sommes au-dessous ou au-dessus de $1000 à des primes plus ou moins fortes.

Section 11.—Quand une contre-assurance sera désirée et effectuée, sous un contrat spécial pour garantir, en cas de décès du mineur, le remboursement au souscripteur, du montant exact des primes, sans intérêt, qui auront été payées du jour de souscription au jour du décès, ainsi qu'il est établi en la section 7 de cet article, le taux des primes sur des polices de $1000, payables annuellement d'avance, seront comme suit, sujets à tels changements que le Conseil de Direction pourrait faire à l'avenir, en vertu de la section 2 de l'article IV, dans les dits taux.

TABLE E.—Primes annuelles, payables d'avance, pour une police de $1000, sur laquelle le dépôt de dix pour cent EST fait. REMBOURSEMENT des primes sans intérêt, en cas de décès avant la date fixée dans la police.

Age	Annuellement par $1000	Age	Annuellement par $1000
0 à 1	32,91	11 à 12	80 83
1 à 2	33,24	12 à 13	91,87
2 à 3	35,11	13 à 14	105,09
3 à 4	37,07	14 à 15	123,42
4 à 5	40,38	15 à 16	146,99
5 à 6	43,79	16 à 17	179 97
6 à 7	47,59	17 à 18	229,38
7 à 8	52,42	18 à 19	311,41
8 à 9	57,85	19 à 20	475,24
9 à 10	64,18	20 à 21	966,09
10 à 11	71,85		

Des polices pour des sommes au-dessous ou au-dessus de $1000 à des primes plus ou moins fortes.

TABLE D.—Primes annuelles, payables d'avance, pour une police de $1000, sur laquelle le dépôt de dix pour cent n'est PAS fait. REMBOURSEMENT des primes, sans intérêt, en cas de décès avant la date fixée dans la police.

Age	Annuellement par $1000	Age	Annuellement par $1000
0 à 1	40,59	11 à 12	92,44
1 à 2	39,33	12 à 13	104,31
2 à 3	41,55	13 à 14	119,58
3 à 4	44,74	14 à 15	138,90
4 à 5	48,11	15 à 16	164,79
5 à 6	51,95	16 à 17	200,89
6 à 7	56 39	17 à 18	255,19
7 à 8	61,44	18 à 19	
8 à 9	67,44	19 à 20	
9 à 10	74,28	20 à 21	
10 à 11	82,57		

Des polices pour des sommes au-dessous ou au-dessus de $1000 à des primes plus ou moins fortes.

Section 12.—que la section 3 de cet article sera à l'avenir ainsi qu'il suit; "Le dépôt de dix pour cent, et les primes annuelles nettes, porteront intérêt à quatre pour cent (4 0/0) par an, composé, de la date du paiement jusqu'à la maturité de la police ou jusqu'à la mort de l'assuré, avant cette époque."

Section 13. Que la clause conditionnelle dans la section 5 de cet article, savoir: "Les fractions au-dessous et jusqu'à cinquante piastres ne seront pas comptées dans les polices au-dessous, et les fractions au-dessus de cinquante piastres et seront comptées pour cent piastres" ne s'appliquera qu'aux polices émises d'après l'alinéa "a", et non aux polices acquittées (paid up) émises d'après l'alinéa "b".

Section 14.—Que l'alinéa "b" de la section 5 de cet article sera à l'avenir comme suit: une police acquittée (paid up) pour le montant collectif exact des primes payées sur la police originale, payable au mineur à l'époque fixée dans la police, quand il ou elle aura atteint vingt et un ans, ou, en cas de contre-assurance payable au souscripteur, ou à son substitut, sur preuve du décès du dit mineur, s'il meurt avant cette époque.

Et les dits comparants, dans leurs susdites capacités respectives de Président et Secrétaire, ont déclaré que par les présentes au nom des souscripteurs de dit MINORS' MUTUAL LIFE INSURANCE AND TONTINE ASSOCIATION, ils proclament et publient les additions et altérations susmentionnées faites à l'acte d'incorporation de la dite Association, lesquelles seront désormais partie de l'acte d'incorporation de la dite Association, et seront obligatoires sur les souscripteurs et tous ceux qui les présentes pourront ou pourraient concerner.

Et les dits comparants m'ont là-dessus requis d'enregistrer les dites additions et altérations dans mes archives, et de les faire enregistrer au bureau du conservateur des hypothèques en cette ville et paroisse, ainsi que la loi le requiert.

Dont acte fait et passé en mon étude le jour, mois et an ci-dessus, en présence de A. J. Villeré, et Paul Fournier, de cette ville, témoins compétents qui ont signé les présentes avec les comparants et moi notaire, après lecture faite.

Signé:

MEL MUSSON,

ESPY W. H. WILLIAMS,

A. J. VILLERE,

PAUL FOURNIER.

OMER VILLERE, Notaire.

Je soussigné, Conservateur des Hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, certifie, par les présentes, que l'Amendement à l'Acte d'Incorporation du Minors' Mutual Life Insurance and Tontine Association, a été ce jour, enregistré en mon bureau au livre No 226, page 409 et seq.

Nouvelle-Orléans, 23 juin 1883.

EUGENE MAY, Conservateur.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE D'ORLEANS.

Je soussigné, Omer Villeré, notaire public, certifie que ce qui précède est une copie correcte de l'Amendement à l'Acte d'Incorporation du "Minors' Mutual Life Insurance and Tontine Association" et du certificat du Conservateur des Hypothèques qui y est attaché, le tout dans mes archives.

En foi de quoi, j'ai signé les présentes et y appose mon sceau, à la Nouvelle-Orléans, ce vingt-troisième jour du mois de juin A. D. 1883.

OMER VILLERE, Notaire.

24 juin—5 f d 1 m

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

(Southern Insurance Company of New Orleans.)

Bureau, 31 rue du Camp,

Entre Commune et Gravier.

CAPITAL - - - - - $300,000

ERNEST MILTENBERGER	Président
H. GALLY	Vice-Président
SCOTT McGEHEE	Secrétaire

DIRECTEUR:

Emile L. Carrière,	Louis Bush,
J. J. Gidière,	G. P. Harrison
B. F. Chambers,	D. Fatjo,
Gilbert H. Green,	H. E. Shropshire
M. Schwabacher,	J. A. Duffilho,
J. A. Lafaye,	J. H. Menge,
John T. Moore, jr,	P. A. Villeré
Adolph Meyer,	Geo. H. Dunbar
E. L. Forstall,	F. G. Ernst,
Joseph David	I. Hernsheim
A. S. Vaught,	R. Beltran,
L. Lacassagne.	Henry Lehmann
	Thos. J. Woodward.

L'attention des assurés est respectueusement appelée sur les avantages que leur offre cette Compagnie, savoir:

1° Elle assure contre l'incendie et les désastres de rivières et de mers aux taux les plus modiques courants et de tarif.

2° Le fonds-capital ne porte un intérêt que de six (6) pour cent par an qu'il peut facilement obtenir par des placements, n'exigeant pas ainsi, pour le payer, qu'il soit rien déduit des profits des affaires de la Compagnie—un grand avantage, attendu que la moitié desdits profits échoit aux assurés, ainsi qu'il en est donné l'explication plus bas.

3° En outre de l'escompte comptant qu'il est d'usage d'accorder, la Compagnie distribue, à la fin de chaque année fiscale,

CINQUANTE (50) POUR CENT

de ses profits nets "pro rata" parmi TOUS les assurés, sur le montant des primes actuellement payées. 20nov—6mD

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

Andrew Downey vs. ses créanciers et les créanciers de Downey, Foucher & Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 8584—En vertu d'un ordre de vente, en date du 23 juin 1883, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 7 juillet 1883, aux heures ci-après désignées, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

1° A 1 heure de l'après-midi, au No 30 de la rue Melpomène:

Un lot de meubles de maison et d'effets mobiliers, etc., contenus dans le dit local.

2° A 2 1/2 heures P. M., aux Nos 507 et 509 rue Baronne:

Un lot de bois et de matériaux de construction, jalousies, portes, chassis, etc, qui se trouvent devant le dit local.

Aussi, un mulet et une charrette.

Le tout d'après un inventaire enregistré dans la susdite affaire.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

27 juin—27 30 juil 3 7

Lafitte & Dufilho vs. William D. Hoyle et Joseph Engelskolm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8790—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 28 juillet 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Dorgenois et Broad, désignés comme lots numéros quatre et cinq sur un plan dressé par Reizenstein, le 9 mai 1877, et déposé comme plan O en l'étude de T Guyol, notaire. Les dits lots se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Canal. Le lot numéro quatre a une profondeur de cent trente-six pieds trois pouces et trois lignes entre lignes parallèles, et le lot numéro cinq a une profondeur de cent soixante-six pieds trois pouces et trois lignes entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par les défendeurs de la succession de Mme R. F. Hoyle, conformément à un acte passé pardevant Samuel Flower, notaire, en date du 24 juin 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

27 juin—27—juil 3 11 18 24 28

William P. Smith vs. Thomas Reilly Brady.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8581—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 7 juillet 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Fulton, Nouvelle-Levée, St.Joseph et North Market, désignés par les numéros deux et trois sur un plan connu comme le plan de J. A. Beard; les dits terrains mesurant ensemble quarante-huit pieds un pouce et quatre lignes rue Nouvelle-Levée, et rue Fulton, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds deux pouces et sept lignes sur la limite du côté de la rue St. Joseph, et cent vingt-sept pieds 6 pouces et quatre lignes de l'autre côté, vers la rue North Market, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et avantages y appartenant.

Etant les mêmes terrains acquis par le défendeur et feu Wm. H. Palmer, par acte passé par devant Richard Brenan, ancien notaire en cette ville, le 12 octobre 1858, de Paul E. Théard; et le dit défendeur a acquis l'intérêt du dit Wm. H. Palmer, par achat de sa veuve et ses héritiers, par acte passé par devant W. J. Castell, notaire, le 15 avril 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

5juin—5 12 19 26—3 7 juil.

Barrett & Wisman vs. M. et Mme Lucien Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 6328.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hotel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 10 juillet 1883 à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une portion de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Ducago, Johnson et Galvez, mesurant soixante pieds six pouces six lignes de face à la rue Bienville à une distance de cinq cent quatre pieds de l'encoignure de la rue Galvez, cent six pieds de profondeur sur la ligne la plus près et parallèle à la rue Johnson, soixante-huit pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne la plus près et parallèle à la rue Galvez, puis trente-huit pieds cinq pouces sur la ligne qui la divise avec la ligne du fond qui mesure soixante-neuf pieds huit pouces et deux lignes. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent acquises par la défenderesse de la succession de H. Grasio le 19 février 1862.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

8 juin—5,15,22,29—6,10 juil

Michel Herber vs Robert Abbott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6375.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 30 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cette propriété commerciale de valeur connue comme le Planters Steam Cotton Press, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro quarante-quatre, comprenant quatorze lots désignés par les numéros un à quatorze inclusivement et borné par les rues Annonciation, Market, Richard, Constance et le Chemin Felicité et mesurant plus ou moins, trois cents pieds de face à la rue Annonciation, deux cent quatre-vingts pieds de face à la rue Constance, trois cent vingt-cinq pieds de face à la rue Market, trois cent quatre-vingt-trois pieds de face à la rue Richard, et soixante pieds de face au Chemin Felicité. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les machineries y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Celle-ci étant la seconde et la dernière criée, ladite propriété sera définitivement adjugée au dernier et plus fort enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournira un bon avec garantie solvable portant intérêt au taux de huit pour cent par an du jour de la vente et hypothèque spéciale sur ladite propriété jusqu'à parfait paiement, l'acquéreur devra déduire du montant de son enchère et payer au comptant les frais d'annonces, honoraires du shérif et des sommes, etc., s'élevant en tout à environ Quinze Cents Piastres en sus des taxes d'Etat, de paroisse et de municipalité sur ladite propriété dont le montant est encore inconnu.

THOMAS DUFFY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

14juin—14 21 28 30

La ville de la Nouvelle-Orléans vs. R. Bloomer, C. E Girardey & Co., la même vs. les mêmes, la même vs M. A. Southworth, R. Bloomer et C. E Girardey & Co., la même vs. les mêmes et la même vs les mêmes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 13 501, 13,502, 13,503, 12,217 et 741—En vertu de cinq writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour les taxes de ville des années 1876, 1877, 1878, 1879 et 1880, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 24 juillet 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE connu comme la propriété Foucher, dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans anciennement une partie de la Paroisse Jefferson, le dit morceau étant situé au nord de l'avenue St Charles et s'étendant aux extrémités nord du terrain, et étant borné et décrit comme suit: Faisant face au côté nord de l'Avenue St Charles et s'étendant de la limite de Burtheville à la limite de Greenville, s'étendant de là dans une direction nord vers la limite Est de Greenville, Fribourg ou Marley, à peu près sept mille sept cent trente-six pieds, à un certain point ou sommet nord à un angle sur la limite de Marley, puis dans une direction sud-est sur une ligne du fond à la limite est de Marley jusqu'à encore dans une direction nord sur la limite est de Marley à peu près quatre mille et 70 pieds à la dernière profondeur du terrain et sur un point où la dite limite supérieure rejoint la limite convergente du terrain qui touche au-dessous; puis s'étendant dans la direction du sud sur une ligne du dit terrain adjacent et le long de la limite côté ouest de Burtheville au côté nord de l'Avenue St-Charles environ onze mille six cent vingt-sept pieds. Le tout en accord avec les lignes et distances primitives comprenant tout le terrain de l'Avenue St Charles aux limites primitives du derrière.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

21 juin—21,28—5,12,19,24 juil

ASSURANCES.

Compagnies d'Assurances LIVERPOOL and LONDON and GLOBE

Bureaux, coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS

J. F. SCHRODER, président,

NEWTON BUCKNER, PERRY NUGENT

PETER ANDERSON.

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit:

Actif	$4,407,800 24
Passif	2,670,383 48
Surplus	$1,737,416 76

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.

JULES P. ROUX, assistant-secrétaire résident

CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident.

Nouvelle-Orléans, 2 novembre 1882.

12nov—1an—v.e

BUREAU DE PRETS.

OTTO SCHWANER,

17........RUE BARONNE........17

ENTRE CANAL ET COMMUNE,

Près de la SALLE GRUNEWALD.

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY.

Foin. Foin. Foin.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur—Il sera vendu pour le compte de qui il appartiendra, au dépôt du Texas & Pacific Railroad, au pied de la rue Thalie, VENDREDI, 29 juin 1883, à 10 1/2 heures du matin—

321 balles de Foin (plus ou moins).

Conditions—Comptant. 28 juin—2f

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que le 24e jour de mai 1883, jugement a été rendu dans cette cour, dans l'affaire ci-dessus, dans les termes suivants, savoir:

Helena Courbelaisse vs Bernardo Heros, son mari, No 8160.

Sur motion de L. Mareto, avocat de la demanderesse, et sur preuve suffisante, fournie à la cour, à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les preuves étant en faveur de la demanderesse. Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut, enregistré, devienne final et qu'il y ait en conséquence jugement en faveur de la demanderesse, Helena Courbelaisse et contre le défendeur Bernardo Héros, son mari, avec dépens, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et son dit mari, dissolvant la communauté de gains et acquêts qui existait jusqu'ici entre eux, la dite demanderesse devant avoir le plein contrôle et l'entière direction de ses biens séparés.

Jugement rendu le 24 mai 1883.

Fait et signé le 30 mai 1883.

(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé au présent ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce 1ème jour de mai de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt-trois.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

3 juin—3 16 23 30

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Henry Jurgens vs James Shields.

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans.—No 7,245.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en cette ville SAMEDI, le 7e jour de juillet 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Carrollton, 7me District de la ville de la Nlle-Orléans et désigné sur un plan fait par Jacob Rothans, le 16 décembre 1855, comme le lot No 4, (quatre) de l'îlet D (26 D) borné par les rues Burthe, Hillary, Troisième et Adams; le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Burthe sur une profondeur de 120 pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

T. M. HEATHERTON, Constable.

5 juin—5 12 19 26—7 juil

Joseph Martinez vs John Garcia.

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans.—No 7107.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chas G Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au Pont Magnolia Nouveau Canal (côté de la rue Julie), le MERCREDI, 11 juillet 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

La goélette M. Mercier, avec ses apparaux et emménagements, mouillée en ce moment à l'endroit ci-dessus.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions: comptant sur les lieux.

T. HEATHERTON, Constable

10 juin—10,17,24—1,11 juil

Avis aux créanciers.

Raymond Conyaud vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 6,722—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de Raymond Conyaud et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. B. Sinnott, syndic en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

19 juin—19,23,28

1848. 1848

Importateur du Galvanisme,

C. ROUYER,

Au coin des rues Chartres et Conti, N O

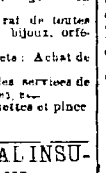

J'invite toutes les personnes qui veulent pour les jours de fêtes profiter d'un bon marché exceptionnel, à visiter mon grand assortiment de marchandises entièrement nouvelles que je viens de recevoir d'Europe et des premières manufactures du Nord, qui consiste en un choix des plus variés et des plus complets en dessins nouveaux, tels que: Bijoux de toute sorte, montres, pendules, lunettes et pince-nez de toutes espèces, convexes et concaves, orfèvrerie d'argent et plaquée, services de tables complets, **couverts Alfenide**, couteaux, etc., etc. Articles pour restaurants, hôtels et cafés, le tout garanti **1ère qualité**. Articles d'Eglise en or, en argent et en plaqué.

Comme par le passé je m'occuperai de toutes réparations de montres, pendules bijoux, orfèvrerie, etc.

Ré-argenture de tous objets: Achat de diamants, vieil or et vieil argent.

Spécialité pour la location des services de table, pour dîners, soirées, mariages, etc.

Pose et change de verres de lunettes et pince-nez à prix extrêmement réduits.

1 oc—6dA—DMarJ

MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY

OF NEW ORLEANS.

No 104 CANAL STREET.

TWENTY-NINTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1883 including unearned premiums of the previous year—		
On Fire risks	$248,848 79	
On Marine risks	22,022 70	
On River risks	22,912 63	
Total premiums		$293,784 12
Less unearned premiums		75,281 00
Net earned premiums 31st May 1883		$218,503 12
Losses paid—		
On fire risks	$56,527 62	
On marine risks	13,201 25	
On river risks	4,495 50	
Taxes and expenses, less interests	26,164 16	
Reinsurances and return premiums	16,100 26	
		$116,488 79
Profit		$102,014 33
The company has the following assets:		
Real estate		$244,820 53
Bank, Railroad and other stocks		61,334 78
Notes secured by mortgage and pledge		149,330 00
Bills receivable		61,093 58
Premiums in course of collection		36,450 08
Stock of Vallette Dry Dock Co		11,362 50
New Orleans Water Works Co		19,600 00
Louisiana Consols		15,426 25
City time		2 000 00
Judgment on mortgage notes		4,335 00
Cash on hand		82,579 62
		$688,334 49

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

PAUL FOURCHY, President.

G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 11th day of June, 1883

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 11th day of June, 1883, it was resolved that in addition to the interest dividend of Ten Per Cent already paid to the stockholders, a further dividend of TWENTY-FIVE PER CENT. on the net earned participating premiums for the year ending May 31, 1883, be paid on the third Monday of July next.

—DIRECTORS—

P. MASPERO,	JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO,	PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY,	D. A. CHAFFRAIX,
B. W. TAYLOR,	CHAS. LAFITTE,
	JOS. A. SHAKESPEAR.

13 juin—

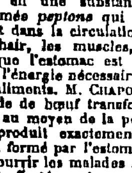

VIN DE Chapoteaut

A LA PEPTONE PEPSIQUE

Nutrition

Les aliments journaliers sont transformés par le suc gastrique de l'estomac en une substance assimilable nommée *peptone* qui passe directement dans la circulation pour former la chair, les muscles, les os. Mais lorsque l'estomac est malade, il n'a plus l'énergie nécessaire pour digérer les aliments. M. CHAPOTEAUT, avec la viande de bœuf transformée en Peptone au moyen de la pepsine, obtient un produit exactement semblable à celui formé par l'estomac qui permet de nourrir les malades les plus gravement affectés, même quand l'estomac se refuse à toute digestion. Il convient: **aux anémiques** | aux malades de l'estomac **aux phtisiques** | **aux convalescents** aux personnes affaiblies par le travail, les affections cancéreuses, les excès, etc.

Il facilite la croissance des enfants, leur augmentation de poids, et nourrit les vieillards.

CHAPOTEAUT, 8, r. Vivienne, Paris

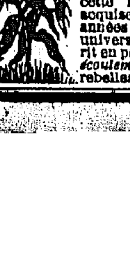

INJECTION AU

MATICO

DE GRIMAULT & Cie Pharmaciens

8, RUE VIVIENNE, PARIS

Exclusivement préparée avec les feuilles du Matico du Pérou, cette injection s'est acquise en quelques années une réputation universelle. Elle guérit en peu de temps les écoulements les plus rebelles.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Veuve John Cunningham.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8118—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Pierre S. Wiltz, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK Greffier.

28juin—28—3 7 juil.

Succession de Jacob Powell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4866.—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Sarah Powell, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

28 juin—28—3,7 juil

Succession de Margaret P. Farrell, veuve de Timothy J. Farrell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, — Division A — No 3106 — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John B Lavigne, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

24 juin—24,28—3juil

Succession de Pierre Ruiz et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 7909—Division A—Attendu que Mme veuve Octavie-Jules de St. Alexandre a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Pierre Manuel Ruiz et sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

24 juin—24,28,3 juillet

Succession de Samuel B. Rogers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7707.—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme C. A. Rogers, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

21 juin—21 28 3 juil

Succession de Marie Baquié alias Backay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8600—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, administrateur public, de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

19 juin—19 23 28

Succession de Anna Garcia.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8135—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, administrateur public de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

19 juin—1,23,28

Succession de H. W. Montgomery.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7,768—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, administrateur public de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

19 juin—19 23 28

Succession de Caspar Funk.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 7978. Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Francesca Funk, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

19 juin—19,23,28

Succession de Louis Raboud.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 3303 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, administrateur public, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

19 juin—19 23,28

Succession de Charles A. Whitney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7073—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Maria Louise Whitney, veuve, etc., exécutrice testamentaire du défunt, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

20 juin—20 24 29

Succession de Mme Caroline Wessing

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8,359—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme John Wegman, administratrice du défunt, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

23 juin—23, 27, 1 juil.

Succession de Samuel M. Joyce.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8739—Division E—Attendu que Patrick A Joyce, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel M Joyce décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier

23 juin—23,27—1 juil

Succession de Frederick Welckamm

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6922 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Wm Welckamm, administrateur du défunt, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

JAMES T CLARK, Greffier.

22 juin—22,26—1 juil

Succession de Magdalena Schneider.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8942—Division B—Attendu que Ignaz Schneider a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Magdalena Schneider, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

27juin—27—1 6 juil.

Succession de A. Darmont.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8,944—Division C—Attendu que Michael Macheca a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu A. Darmont décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

27 juin—27 1 6 juil

Succession de James B. Millon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8865 — Division E—Attendu que Mme veuve Maria L. Millon a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James B. Millon, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

26juin—26 30 4 juil.

Succession de Frederic E. Fries.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 8542.—Division B. Attendu que Clothilde Einholtz, veuve en première noce de Ange Bouvard et en seconde noce de Frédéric E. Fries, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'Exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Frédéric E. Fries, décédé; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

26 juin—26,30—4 juil

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété améliorée, rue Girod, entre Port et St-Ferdinand.

Succession de Charles Shereck ou Shiereck.

No 8570—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale—JEUDI, le 28 juin 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 mai 1883, pour le compte de la susdite succession—

Un certain morceau de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, maintenant Villeré, St Jean-Baptiste, St Ferdinand et Port. Le dit morceau de terre mesure à une distance 77 pieds 6 pouces de l'encoignure de la rue Port 29 pieds de face à la rue Girod sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 56 pieds 10 pouces.

Conditions—1/3 comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans, avec billets d'acquéreur portant intérêt à 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque et privilèges de vendeur sur la dite propriété. L'acte de vente devra contenir toutes les clauses habituelles de garantie, assurance, droit de poursuite judiciaire, 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrement du paiement des billets. L'acquéreur aura le privilège de payer le tout comptant s'il le désire.

Les taxes de l'année courante, 1883 devront être payées par l'acquéreur, en sus du prix de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

26mai—26 juin 2 9 16 au 28

Propriété dans le Troisième District.

Succession de Andrew Schmitz et de sa femme, Mary Thoele.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 8841.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI 28 juillet 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 juin 1883, pour le compte de la dite succession.—

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Grands Hommes, Pologne et Levée, lesquels formant le coin des rues Royale et Pologne, mesurant ensemble 52 pieds 5 pouces, plus ou moins, de façade à la rue Pologne sur une profondeur de 106 pieds 7 pouces, plus ou moins, à la rue Royale.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant J. Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

26 juin—27 juil 3 10 17 24 28

Succession de Andrew Schmitz et de sa femme Mary Thoele

No. 8,841—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau 46 rue Royale—LUNDI le 9 juillet 1883 à 10 heures et demie, du matin il sera vendu à l'encan, au coin des rues Royale et Casacalvo, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 25 juin 1883 pour le compte de la dite succession—

Un assortiment de meubles de maison, etc.

Conditions—Comptant

26 juin—26 3 9 juil

Placement d'argent sûr et lucratif.

Coin des rues Bourbon et Toulouse.—Magasin et maison de résidence.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 30 juin 1883, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune—

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville désignés par les Nos 1 et 2 du carré d'îlet borné par les rues Bourbon, Toulouse, Dauphine et St Pierre, mesurant ensemble 65 pieds 1 pouce de face à la rue Bourbon sur une profondeur et façade rue Toulouse de 92 pieds 4 pouces et 3 lignes.

Les améliorations comprennent le magasin à un étage en briques formant le coin des rues Bourbon et Toulouse, ayant une bâtisse à l'arrière à deux étages en briques aussi une bâtisse à deux étages en briques faisant face à la rue Toulouse. Le magasin est divisé en deux: le côté du coin est occupé par Himbert confiseur; l'autre côté est occupé par ———. Le tout est loué à trois locataires au taux de $95 par mois soit $1140 par an.

La propriété du coin sera vendue sujette à un bail, au dit Himbert au taux de $70 par mois pendant 6 mois, et au taux de $60 par mois pendant les six autres mois, soit une moyenne de $65 par mois jusqu'au 1er novembre 1884 avec le privilège de renouveler pour 3 ans de plus aux mêmes taux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans pour des billets portant hypothèque spéciale, lien du vendeur, privilège et 8 0/0 par an d'intérêt à partir de la date de la vente avec la clause de 5 0/0 honoraire d'avocat en cas de procédures judiciaires pour la collection de ces billets en partie ou en totalité, ainsi que toutes les autres clauses usuelles.

L'acquéreur devra garder la propriété assurée pour une somme égale à celle des billets fournis par le souscripteur des billets transférer ses polices d'assurances au détenteur de la lettre, rembourser la prime d'assurance non échue, assumer et payer toutes les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix d'adjudication et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent du montant de l'adjudication au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant ———, notaire aux frais de l'acquéreur. 24 juin—

Trois magnifiques terrains sur lesquels on peut bâtir,

Situés rue Colombus, entre Marais et St. Claude.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 30 juin 1883, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles rue St Charles, entre Gravier et Commune—

Trois terrains, situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Colombus, Kerlerec, Marais et St Claude, désignés par les Nos 5, 6 et 7, mesurant chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Colombus, 30 pieds 8 pouces et 4 lignes sur l'arrière sur une profondeur variant de 117 à 1?? pieds. D'après un plan de A. de Armas, daté du 5 septembre 1879.

—Conditions—Une moitié du prix comptant le reste à un crédit de 1 et 2 ans pour des billets portant hypothèque spéciale lien du vendeur privilège ainsi que 8 0/0 d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement, clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procédures judiciaires et toutes les autres clauses. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix d'adjudication et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant ——— Soniat notaire aux frais de l'acquéreur. 24 juin—

LISTE DES NAVIRES.

Partant pour la Nouvelle-Orléans

NEW-YORK.

Steamship Excelsior Hawthorn...... parti 23 mai

Steamship New Orleans Baxter...... parti 25 mai

Steamship New York Quick...... parti 20 mai

BOSTON.

Navire Andrew Jackson Paine...... parti 2 mai

PHILADELPHIE.

Brick James Miller Warren...... parti 20 mai

Goelette Belle O'Neill McLaughlin parti 2 mai

NEW-BERN.

Goelette John H. Kranz Fischer...... partie 19 mai

BATH, MAINE.

Navire Virginia Larrabee en chargement 10 mai

LIVERPOOL.

Steamship Architect, Jones...... parti 16 mai

Steamship Explorer, Black...... parti 26 mai

HAVRE.

Barque Roma, Getolunich...... partie 1er mai

CADIZ

Goelette Anna E Kranz Pouvers...... partie 17 mai

PORTVIEJA.

Barque Nautral Gerbavich...... partie 15 mai

LISBONNE.

Brick Mariassa No 4 Carvalho...... parti 29 ?

PALERME

Steamship Crète Lord...... en chargement ? mai

MADEIRE.

Steamship Jermond Jobson...... parti 30 mai

GENES.

Steamship South Tyne Hallett...... parti 2 ?

WESTPORT.

Barque Kalajn Knudsen...... partie ? mai

RIO DE JANEIRO.

Brick Rozelli Smith Green...... parti 17 mai

Barque Abel Abbott Taylor...... partie 26 mai

Goelette Maria...... en chargement 26 mai

Liste complète des navires dans le Port de la Nlle-Orléans

Comprenant les noms des navires et de leurs capitaines, ceux des consignataires avec indication du tonnage, du mouillage et de la destination

STEAMERS

Aransas Am, 679 Lewis Land Up Alger M L & T R R & SS Co

Chalmette Am, 1911 Reid pour New York Alger M L & T R R & SS Co

City of Dallas Am, 479 Lepper pour Be ? 15 1er dist. Macheca Bros

Deronda Ang 1090 Eldge pour —— 13 1er dist, DeWolf & Hammond

Flushbury Ang 1240 Thomas pour —— 15 1er dist, A H French Aco

Gussie Am, 998 Hill Land Up Alger M L & T R R & SS Co

Jamaican Ang, 1297 Winder pour Liverpool 21 1er dist, T A G Forwood

Kate Carroll Am 620 London pour Boston Carrollton, Silas Weeks

Lucy P Miller Am, 410 Walker en réparation Alger, W D Clarke Aco

Legislator Ang, 1375 Woodcock pour Liverpool 16 2e dist, Lucas E Moore Aco

Morgan Am, 537 Brown Land Up Alger M La & T R R & SS Co

Marseille Fr, 2780 Ruellan pour le Havre 42 4e dist, Forstall Clayton Aco

Nantes Fr, 2079 Coup pour Liverpool 42 4e dist, Forstall Clayton Aco

Thuringia All, 1499 Frobose pour Progresso Point, Cannon & Stewart

NAVIRES

Ile Marthe Fr, 1276 Tranchemer pour le Havre 32 1er dist, A K Miller Aco

BARQUES.

Luigia S Ital, 777 Schiaffino pour Liverpool 44 4e dist, au capitaine

Rose of Sharon Ang, 965 Evans pour —— 13 1er dist, au capitaine

BRICKS.

Catalina Col'n, 114 Dimotrio pour Aspinwall Pie Tier, au capitaine

Tempest Ang 477 Stewart pour Trieste 13 1er dist, Hall & Vaughan

GOELETTES.

Jos P Macheca Am, 108 Clarke pour ——— Alger, Macheca Bros

Luisito Am, ——— Campêche 18 2e dist, au capitaine

Maria Mex, ——— pour ——— Pie Tier, Avendano Bros

Magnolia Am, ——— Atkinson pour ——— Pie Tier, R M Sivort

Santo Oteri Am 162 Blair pour Progreso 14 1er dist, S Oteri Bro

Yberia Mex, 127 Berretega pour ——— Pie Tier, Avendano Bros